

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 JUILLET 2018

~~~~~

**Date de la convocation 29 juin 2018**

**Date d'affichage : 06 juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi quatre juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal des BAUX SAINTE CROIX se sont réunis en la salle du conseil de la mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT, Maire.

Etaient présents : MM Xavier HUBERT, Jean-Pierre CANDIOT, Véronique MARIE, Martine LEDANSEUR, Joël MAILLARD, Christelle CHALAYE, Monique NAVARRO-SORIANO, Olivier LEROUX, Patrick LEFRANCOIS.

Etaient absents : M. François HAUPAIS. Carole DOUVILLE, Laurent SAVALLE.

Monsieur Laurent SAVALLE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CANDIOT.

Le Maire rend hommage à Madame Janine GUION.

Le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

### ■ **Compte-rendu de la séance du 11 juin 2018.**

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 mars 2018 adressé par courrier après avoir pris note de la demande de rectification de Jean-Pierre CANDIOT concernant les panneaux d'agglomération aux Grands Baux, 6 et non pas 4, et la limitation de la vitesse à 50 kms/h et non pas 70 kms/h..

### ■ **Centre Village : Choix des Entreprises. (n°2018-018)**

Monsieur le Maire expose,

La Mairie a décidé d'engager le projet d'aménagement du centre bourg des Baux-Sainte-Croix, et de confier une Maîtrise d'ouvrage mandatée à EAD (anciennement SENOVEA Développement), pour un montant de 23 775,00 € HT, soit 28 530,00 € TTC.

Suite à la finalisation du dossier de consultation d'entreprises pour l'ensemble des travaux par la maîtrise d'œuvre, ARC EN TERRE, EAD a lancé le 16 mai 2018 une procédure adaptée, conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, avec une dévolution en trois lots séparés.

Le coût des travaux avait été estimé par la maîtrise d'œuvre à 748 537,50 € HT (valeur février 2016).

Suite à la séance d'ouverture des plis du 18 juin 2018, les offres des lots 1 et 3 ont été jugés acceptables, 1 lot a été infructueux et une consultation auprès de plusieurs entreprises a été relancée, conformément à l'article 30 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Suite à la deuxième consultation, le lot 2 a été fructueux.

Le coût total des travaux incluant les PSE 2, 3, 4 pour le lot VRD, et la PSE 1 pour le lot TRAVAUX HORTICOLES, est arrêté à la somme de 745 822,16 € HT pour les 3 lots.

En conséquence, le coût d'objectif prévisionnel de cette opération est donc arrêté à 923 427,17 € HT, soit 1 108 112,61 € TTC.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de cette opération arrêtée dorénavant à 923 427,17 € HT, soit 1 108 112,61 € TTC.
- **APPROUVE** le choix et le montant des marchés des 3 entreprises retenues pour les travaux (cf. tableau ci-dessus)
- **APPROUVE** le coût total des travaux pour l'ensemble des 3 lots arrêté à 745 822,16 € HT;
- **AUTORISE** Monsieur le Directeur Général d'EAD à signer les marchés de travaux suivants :

| LOT                            | ENTREPRISE  | BASE<br>(€ HT) | PSE 2 VRD<br>(€ HT) | PSE 3 VRD<br>(€ HT) | PSE 4 VRD<br>(€ HT) | PSE 1 TH<br>(€ HT) | TOTAL<br>(€ HT)     |
|--------------------------------|-------------|----------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| 1 –<br>VRD                     | EUROVIA     | 599 407,27 €   | 29 798,30 €         | 31 883,32 €         | 16 308,27 €         |                    | 677 397,16 €        |
| 2 –<br>METALLERIES<br>CLOTURES | CMB         | 20 635,00 €    |                     |                     |                     |                    | 20 635,00 €         |
| 3 –<br>TRAVAUX<br>HORTICOLES   | ABC JARDINS | 43 500,00 €    |                     |                     |                     | 4 290,00 €         | 47 790,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                   |             |                |                     |                     |                     |                    | <b>745 822,16 €</b> |

La présente délibération sera transmise au Contrôle de Légalité, en application de l'article 3 de la loi du 2 Mars 1982.

#### ■ **Convention avec l'architecte (rénovation des logements) (n°2018-019)**

Le Maire rappelle que le Cabinet d'Architectes NCL ARCHITECTURES de PACYSUR EURE avait été retenu pour la maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du logement de fonction en deux appartements et présente le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant. Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, autorisent Le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces afférentes avec NCL ARCHITECTURES d'un montant s'élevant à 10 000 € HT.

#### ■ **Tarif repas de la fête du village. (n°2018-020)**

Sur la proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil fixent à 6 € la participation des habitants au repas de la fête du village et le solde à la charge de la commune.

#### ■ **Désignation d'un membre de la liste électorale. (n°2018-021)**

Le Maire fait savoir qu'il convient de remplacer Madame Janine GUION à la Commission de révision de la Liste Electorale, et propose Monsieur Jean-Claude TREARD. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

#### ■ **Questions diverses.**

##### Tour de table

Martine LEDANSEUR fait savoir qu'elle va suivre avec Carole DOUVILLE de nouvelles formations pour le site INTERNET.

Elle informe par ailleurs les membres du Conseil que dans le cadre des travaux concernant les changements des compteurs d'eau, les habitants disposent d'un délai d'un an pour faire une réclamation auprès de l'Entreprise SOGEA. Patrick LEFRANÇOIS signale les malfaçons Impasse des Bruyères.

Concernant la fibre optique, elle rend compte de la réunion qui s'est déroulée à l'EPN le 13 mai dernier en présence d'ORANGE et SFR. Elle fait savoir que tous les abonnés de la commune auront accès à la fibre début 2019 et qu'il n'y aura aucun frais de raccordement à leur charge.

Jean-Pierre CANDIOT fait savoir qu'il a reçu de nouveaux devis pour le columbarium et les abris-bus.

Olivier LEROUX informe les membres du Conseil que les inscriptions au Syndicat de Transports Scolaires ont été envoyées tardivement car la REGION NORMANDIE a fourni les imprimés avec deux mois de retard. Il invite, par ailleurs, les parents d'élèves à ne pas tenir compte des mauvaises informations émises par les

lycées et à ne pas payer de carte de transport sur le site de la REGION car les bus proposés ne sont pas ceux du SITS des BAUX SAINTE CROIX.

Xavier HUBERT rend compte de la réunion à laquelle Laurent SAVALLE a participé pour l'organisation du centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale et donne le déroulement prévu pour cette manifestation.

Il fait savoir par ailleurs que cinq chouettes effraies sont présentes dans le clocher de l'église et qu'elles vont être baguées dans la soirée.

Concernant une fuite d'eau signalée à la Clairière, il fait savoir qu'il est intervenu la semaine dernière pour la signaler et que le nécessaire va être fait.

Jean-Pierre CANDIOT est chargé de solliciter des devis pour la location d'illuminations de Noël principalement dans les lotissements.

### **Elections européennes**

Le Maire fait savoir que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 et demande aux Conseillers de réserver leur journée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à vingt heures trente-cinq minutes.